

# Faits saillants

## Obligations vertes – 9,5 ans Réouverture – 600 M\$ CA

Province de Québec – 8 juin 2023

### Détails de l'émission

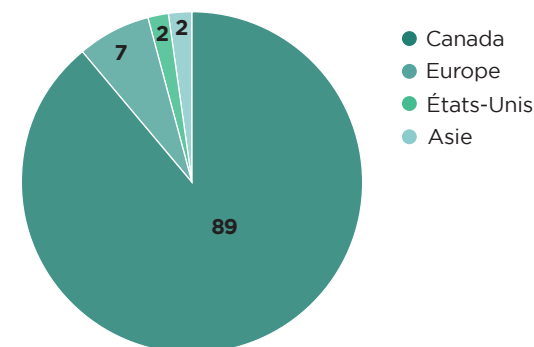
Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA-/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	600 M\$ CA
Date de négociation :	8 juin 2023
Date d'émission :	15 juin 2023
Date d'échéance :	22 novembre 2032
Coupon :	3,900 %
Taux de rendement :	4,094 %
Prix :	98,492 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+68,0 pbs
Canada de référence :	CAN 2,5 % du 1 <sup>er</sup> décembre 2032
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	BMO, CIBC, RBC et Scotia
Cochef de file senior :	SEB

### Exécution

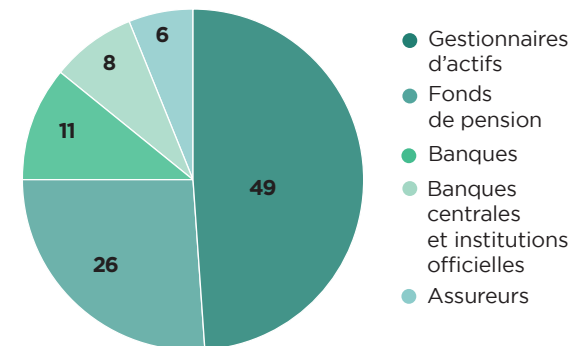
- La réouverture de l'émission d'obligations vertes venant à échéance le 22 novembre 2032 (encours de 800 millions de dollars canadiens) a été annoncée jeudi le 8 juin 2023 à 8 h 54, avec ouverture immédiate des livres.
- La transaction a officiellement été lancée, pour un montant minimum de 500 millions de dollars canadiens (avec possibilité d'augmenter un peu la taille). L'indication initiale d'écart de taux annoncée, basée sur la courbe des taux d'intérêt d'une obligation conventionnelle du Québec, était de 68,5 points de base.
- Avec un livre de commandes dépassant 1,3 milliard de dollars, le Québec a pu augmenter la taille de l'émission à 600 millions de dollars canadiens et resserrer l'écart final à 68,0 points de base, soit environ 1,0 point de base de moins que l'écart d'une émission conventionnelle du Québec. Ce niveau a permis d'équilibrer la qualité du livre de commandes, tout en offrant la possibilité à la transaction de performer sur le marché secondaire.

- Le 8 juin 2023, le Québec a réalisé avec succès sa neuvième émission d'obligations vertes.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, investisseurs qui ont représenté 82 % des ventes totales.
- L'émission a connu une bonne distribution dans le marché primaire, avec 44 investisseurs (89 % au Canada, 7 % en Europe, 2 % aux États-Unis et 2 % en Asie). Quant aux types d'investisseurs, 49 % étaient des gestionnaires d'actifs, 26 % des fonds de pension, 11 % des banques, 8 % des banques centrales et institutions officielles et 6 % des assureurs.
- Au Canada, seuls trois gouvernements, dont celui du Québec, émettent des obligations vertes. Le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes en réalisant, au minimum, une émission par année fiscale.
  - Depuis qu'il a lancé sa première émission d'obligations vertes en février 2017, le Québec a émis, en incluant cette neuvième émission, un total de de 5,7 milliards de dollars canadiens d'obligations vertes.
  - Il s'agit de la première réouverture d'obligations vertes pour le Québec.

### Distribution par région géographique (en pourcentage)

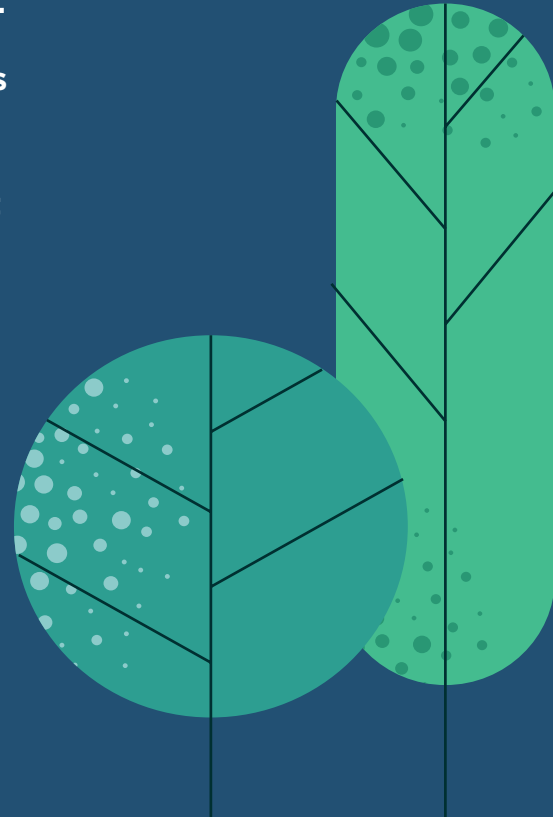


### Distribution par type d'investisseurs (en pourcentage)



## Utilisation du produit

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Le produit net des obligations vertes peut être utilisé pour financer ou refinancer des projets avec une période de rétrospection allant jusqu'à 12 mois. Il devrait être entièrement attribué à des projets verts admissibles dans les 12 mois suivant une émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'intention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices pour l'environnement.



## Cadre de référence et projets admissibles

- Les fonds obtenus serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, mis à jour en juillet 2022.
  - CICERO Shades of Green a mis à jour son opinion indépendante sur le nouveau cadre de référence du Québec.
  - Le cadre de référence a obtenu la plus haute cote possible par l'organisme, soit vert foncé (*dark green*).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets liés à la production d'énergie basée sur les combustibles fossiles, à la production d'énergie nucléaire, à l'industrie de l'armement et de la défense, à l'extraction de ressources potentiellement néfastes pour l'environnement [comme les éléments des terres rares ou les combustibles fossiles], aux jeux d'argent ou au tabac) :
  - moyens de transport propres;
  - bâtiments verts;
  - gestion durable de l'eau et des eaux usées;
  - adaptation aux changements climatiques.

## Projets admissibles pour la neuvième émission

Les projets suivants ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes :

- l'achat de nouvelles voitures de métro AZUR;
- le programme Réno-Infrastructures;
- le centre de transport Bellechasse (certification visée LEED Or);
- le tramway de Québec.

